

Procès Matata sur Bukanga-Lonzo : «grand étonnement et fortes inquiétudes» au Sénat

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 489 du vendredi 1^{er} octobre au dimanche 3 octobre 2021 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Union sacrée de la nation : les ex-FCC en colère

P. 2

Taxe RAM : Kibassa sortira-t-il indemne de la fournaise de l'Assemblée nationale ?

La taxe RAM (Registre d'appareils mobiles), lancée il y a quelques mois par l'ARPTC (Autorité de régulation de la poste et des télécommunications au Congo), personne n'en veut. Encore moins l'Assemblée nationale qui a terriblement acculé mercredi le ministre des PTNTIC (Poste, Téléphones et Nouvelles technologies de l'information et de la communication). Le réquisitoire des députés nationaux a été sans appel. Pour l'Assemblée nationale, rien ne légitime cette taxe. Elle plaide sa suspension pure et simple. Ce vendredi, le ministre Augustin Kibassa Maliba est censé revenir à l'Assemblée... P. 5



PARLONS-EN

«Ramgate» en RDC !

ECONEWS

Ce vendredi à l'hémicycle du Palais du palais, les députés nationaux sont déterminés à en découdre avec le ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de la Communication (PT-NTIC), Augustin Kibassa Maliba, initiateur de ce qu'on peut appeler une 'escroquerie d'Etat'. Il est question de la taxe RAM (Registre des appareils mobiles) prélevée sur les unités d'appel des utilisateurs de la téléphonie cellulaire.

L'audition du patron des PT-NTIC pour éclairer la lanterne des élus nationaux, débütée mardi dernier, n'est pas allée à son terme.

(Lire page 2)

Le cri de détresse de la Société civile : Robert Muir en terrain conquis dans le parc Upemba

P. 8

Désignation des animateurs de la CENI : dernier ultimatum de Mboso aux Confessions religieuses

P. 12

Union sacrée de la nation : les ex-FCC en colère

Dans l'Union sacrée de la nation (USN), la plateforme née de la rupture de la coalition FCC-CACH, les violons sont loin de s'accorder. A la base : la guerre des ambitions. Les transfuges du FCC (Front commun pour le Congo), passés dès lors dans l'USN, ne cachent plus leurs frustrations. Ils disent n'avoir pas été bien servis après avoir donné des béquilles au Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour s'affranchir de Joseph Kabila. Pour calmer la tempête, Jean-Marc Kabund, 1^{er} vice-président de l'Assemblée nationale et président ad intérim de l'UDPS, a été envoyé en mission. Depuis lors, l'enfant terrible bute à un mur, apparemment infranchissable. Majoritaire au sein de l'USN, les ex-FCC sont en colère, faisant terriblement tanguer le bateau USN.

ECONEWS

La cible des députés ex-FCC est Jean-Marc Kabund, le vice-président de l'Assemblée nationale et président a.i. de l'UDPS (Union pour la démocratie et le progrès social), le parti présidentiel. Ces élus reprochent au président intérimaire de l'UDPS de n'avoir pas bien assuré la défense de leurs intérêts, l'une de ses promesses.

En effet, lors d'une réunion, le vice-président de l'Assemblée nationale avait promis, la main sur le cœur, qu'il

se ferait le porte-parole du groupe des transfuges du FCC qui constituent le gros des troupes de l'Union sacrée de la nation. Ces députés ont toujours estimé que leurs intérêts n'ont jamais été pris en compte dans le partage des responsabilités. Ils ont régulièrement clamé avoir été floués par le leadership de la coalition.

Lors du partage, il est donc apparu que ce groupe est en colère. Kabund qui est au cœur de leurs desiderata n'est pas toujours parvenu à les calmer. Bien au contraire, cette colère enfle malgré la

distribution des Jeeps neuves, dons du président de la République, selon plusieurs sources parlementaires.

Le partage des postes au sein des entreprises publiques étant en cours, il n'y a plus d'autres échéances pour pouvoir discuter des postes. C'est donc ce dernier virage qui pourra mettre en mal l'unité de l'Union sacrée de la nation.

S'il est vrai que ce groupe occupe les fonctions de vice-Premier ministre à travers Jean-Pierre Lihau, il ne demeure pas moins vrai que face à l'UDPS, ils n'ont pas été servis à la hauteur de leur poids politique. D'ailleurs, pour eux, ils ont fait la concession la plus importante en acceptant de céder les fonctions de Premier ministre qui devaient leur revenir en toute logique.

En colère, le groupe démontre la fragilité de l'Union sacrée qui ne peut être considérée comme la voie par laquelle devra passer la matérialisation effective de l'alternance après la fin de la coalition FCC-CACH !

AU PPRD, SHADARY S'ORGANISE

Les contradictions au sein de l'USN sont finalement arrivées aux oreilles du FCC. Au niveau du PPRD (Parti du peuple pour la démocratie et la reconstruction), son secrétaire permanent, Emmanuel Ramazani Shadary, arrivé troisième à la présidentielle de décembre 2018, a trouvé l'occasion de battre le rappel des troupes. Depuis quelque temps, Shadary consulte et cherche à répertorier au niveau de 26 fédérations les membres qui sont restés à Joseph Kabila.

En réalité, le PPRD n'est pas insensible à la vague qui secoue les rivages de l'USN. C'est une opportunité, dit-on dans ses rangs, pour reconstituer l'unité du parti, et éventuellement, récupérer les brebis égarées qui avaient fait allégeance à l'USN.

Sur la scène politique, des lignes bougent – dans tous les sens d'ailleurs. Si l'USN se bat pour sa survie, en face, le FCC, avec en tête le PPRD, se réorganise pour reconquérir le terrain perdu.

PARLONS-EN

«Ramgate» en RDC !

(Suite de la Une)

Car la plénière de la chambre basse du Parlement a été perturbée, notamment par le public essentiellement jeune, hostile à cette taxe. Le désordre a été tel que la plénière a décidé de faire revenir, dans 48 heures, le ministre pris à partie devant les députés.

Pour rappel, les esprits ont été surchauffés, mardi, lorsque le ministre Kibassa a cru bien faire en révélant que l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo (ARPTC) a déjà collecté 25 millions de dollars américains. Lesquels sont gérés par le secteur en charge de ce service à la Présidence de la République. Un pavé jeté dans la marre. Cette révélation a créé un tollé général, bien que le ministre ait indiqué que cette taxe accompagne la gratuité de l'enseignement de base et permet aux établissements de l'Enseignement supérieur et universitaire de bénéficier d'un service WIFI gratuit.

Ces fonds retenus d'autorité sur les maigres revenus des Congolais ont effets plus que perturbateurs dans le quotidien des Congolais. Pourtant, l'Etat dispose d'un arsenal de moyens pouvant lui permettre de renflouer les caisses du Trésor sans peser de manière inconsidérée sur les maigres économies de la population. Encore que cette taxe est illégale, car n'étant nullement énumérée dans l'arrêté des actes générateurs des recettes/PT-NTIC. Conséquence : la Direction générale des recettes administratives, domaniales et de participation (DGRAD) est dans l'incapacité de collecter ces recettes qui échappent au Trésor. Allez-y chercher le détournement, mieux l'escroquerie d'Etat, ailleurs !

L'Inspection générale des finances (IGF) serait sur le dossier. Ne serait-elle pas juge et partie, elle qui est aussi rattachée à la Présidence de la République. Dans tous les cas, le Chef de l'Etat sait ce qu'il doit faire.

Ngobila convoqué ce vendredi à l'IGF : l'ombre de Matubuana plane sur le patron de la ville !

FRANCIS M.

Ce vendredi, le gouverneur de la ville-province de Kinshasa, Genty Ngobila Mbaka, doit répondre à une invitation du très médiatique patron de l'Inspection générale des finances (IGF), Jules Alingete Key. Pour la circonstance, le gouverneur de la ville sera accompagné de son conseiller financier et du ministre provincial des Finances.

A l'IGF, on explique que cette invitation se limite juste à communiquer à l'autorité urbaine « les conclusions découlant de la mission de contrôle effectuée par l'Inspection générale des finances auprès du Gouvernement provincial de Kinshasa ».

Ce que confirme la cellule de communication de l'Hôtel de ville qui note que cette invitation n'a aucun lien avec la gestion de la ville sous l'ère Ngobila. La mission de l'IGF, note-t-il, a été plutôt une initiative du gouverneur Genty Ngobila qui, par sa lettre du 12 avril 2021 adressée à Jules Alingete, sollicitait « l'intervention » de l'IGF pour « procéder au contrôle de gestion du marché central de Kinshasa par la société Safricom Sprl ».

Dans un message relayé sur la toile, la cellule de communication de l'Hôtel de ville va plus loin : « Pas de panique ! L'invitation lancée au gouverneur de la Ville de Kinshasa



A Kinshasa, Genty Ngobila se bat pour conserver son poste

par l'inspection générale des finances -IGF- n'est qu'un exercice de routine pour Genty Ngobila en tant que gestionnaire d'une Institution publique. Cela ne devrait pas attirer la curiosité tant que la demande et la volonté d'initier un audit à l'hôtel de ville de Kinshasa est venue du gouverneur Genty Ngobila Mbaka qui a fait preuve d'un gestionnaire qui n'a jamais eu peur de contrôle ». Avant d'ajouter : « En clair, l'autorité urbaine avait sollicité l'intervention de l'Inspection générale des Finances pour procéder

au contrôle de gestion du Marché central de Kinshasa par la société Safricom Sprl. A travers sa lettre d'accusé de réception, l'inspecteur général des Finances a exprimé sa volonté de déployer des inspecteurs pour cet audit. A ce jour, les inspecteurs sont arrivés en fin mission. Et les conclusions doivent parvenir au requérant ». Et de conclure : « Quoi de normal que le gouverneur Genty Ngobila se présente dans les bureaux de l'IGF en vue de lui signifier qui de l'opérateur économique

Hassan ou de la ville de Kinshasa doit à l'autre. Attendons de voir ».

Est-ce pour autant que Genty Ngobila échappe au schéma d'Atou Matubuana, mis en cause par l'IGF à la suite d'un rapport établi à l'issue d'une mission de contrôle dans la province du Kongo central. A l'Hôtel de ville de Kinshasa, on écarte ce lien.

Dans l'entourage de Ngobila, c'est la sérénité, dit-on. On en saura un peu plus, après le passage ce vendredi de Genty Ngobila à l'IGF.

Procès Matata sur Bukanga-Lonzo : « grand étonnement et fortes inquiétudes » au Sénat

Malgré la décision de sa séance plénière du 15 juin 2021 rejetant la demande des poursuites judiciaires contre le sénateur Matata Ponyo Mapon, comme sollicitée par le procureur général près la Cour constitutionnelle dans l'affaires Bukanga-Lonzo, le Sénat s'étonne que le procès Matata ait été fixé à la Cour constitutionnelle. Jeudi, sur une motion incidentielle du sénateur Berthold Ulungu, le sujet a été remis sur la table des discussions.

Le Sénat ne cache pas son « grand étonnement » et exprime de « fortes inquiétudes » d'apprendre que la Cour constitutionnelle a décidé de fixer le procès Matata, contre son avis. Selon des sénateurs, signataires d'un mémorandum au président de la Cour constitutionnelle, la position de la Cour constitutionnelle traduit « le mépris d'une décision d'une des institutions de notre pays, qui non seulement risque de consacrer un recul de notre démocratie, mais aussi et surtout de fouler aux pieds une partie du socle de l'Etat de droit proclamé par notre Constitution, et que votre autorité est appelée à défendre pour consolider l'estime de nos institutions ».

Au départ de ce mémo d'une bonne partie de sénateurs, il y a bien entendu cette motion incidentielle du sénateur Berthold Ulungu.

Dans son intervention, le sénateur s'est dit surpris d'apprendre que « le sénateur Matata Ponyo est l'objet de poursuites judiciaires pour ces faits dont la décision du Sénat était sans équivoque ». Avant de rappeler que « les articles 107 et 217 alinéa 3, respectivement de la Constitution et du Règlement intérieur du Sénat, jugé conforme à

la Constitution, disposent qu'aucun sénateur ne peut être poursuivi qu'avec l'autorisation du Sénat ».

D'où, sa motion qui consistait au bureau du Sénat de « rappeler ces dispositions pertinentes non seulement au procureur général près la Cour constitutionnelle, mais aussi et surtout au président de la Cour constitutionnelle ».

Paraphrasant Benjamin Constant qui indiquait que « l'arbitraire est l'ennemi de toute liberté, le vice corrupteur de toute institution », le sénateur Ulungu a profité de l'occasion pour « fustiger l'arbitraire dans cette poursuite qui risquerait de donner lieu à une jurisprudence ambiguë et négative pouvant profiter abusivement à d'autres pouvoirs de marcher sur les textes qui organisent et protègent les équilibres entre les institutions ».

Selon lui, le bureau du Sénat devait s'assumer et prendre toute sa responsabilité pour mettre fin à l'imposture qui se met en place à la Cour constitutionnelle autour de l'affaire Bukanga-Lonzo, visant le sénateur Matata Ponyo, contre l'avis de l'assemblée plénière du Sénat.

Au sénateur Berthold Ulungu de conclure : « A mon avis, ce rappel n'appelle aucun débat, dès que le bureau en prenne seulement acte ». En encadré, le mémo signé jeudi par les sénateurs – malgré le retrait de la signature de Mukalayi – et la motion incidentielle du sénateur Berthold Ulungu.

ECONEWS

MOTION INCIDENTIELLE RELATIVE À LA PROCÉDURE JUDICIAIRE SUR L'AFFAIRE BUKANGA-LONZO

Honorable Président,
Honorables membres du bureau,
Honorables Sénateurs et chers Collègues

Au cours de la séance plénière organisée le 15 Juin 2021, les Honorables Sénateurs avaient en majorité de 49 contre 46, rejeté la demande des poursuites judiciaires contre leur collègue Sénateur MATATA PONYO telle que sollicitée par le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle dans l'affaire Bukanga-Lonzo.

Cependant, il se révèle sur base des informations en notre possession que l'honorable Sénateur MATATA PONYO est l'objet des poursuites judiciaires pour ces faits dont la décision du Sénat était sans équivoque.

Honorable Président,
Honorables membres du bureau,
Honorables Sénateurs et chers Collègues

« Les articles 107 et 217 alinéa 3 respectivement de la Constitution et du Règlement Intérieur du Sénat jugé conforme à la Constitution disposent qu'aucun Sénateur ne peut être poursuivi qu'avec l'autorisation du Sénat ».

L'objet de cette motion incidentielle est de demander à notre Bureau de rappeler ces dispositions pertinentes non seulement au Procureur Général près la Cour Constitutionnelle, mais aussi et surtout au Président de la cour constitutionnelle.

Honorable Président,
Honorables membres du bureau,
Honorables Sénateurs et chers Collègues.

« l'arbitraire est l'ennemi de toute liberté, le vice corrupteur de toute institution, Ces mots de Benjamin CONSTANT soulignent la passion avec laquelle, je fustige l'arbitraire dans cette poursuite qui risquerait de donner lieu à une jurisprudence ambiguë et négative pouvant profiter abusivement à d'autres pouvoirs de marcher sur les textes qui organisent et protègent les équilibres entre les Institutions

À mon avis, ce rappel n'appelle aucun débat, de lors que le bureau en prenne seulement acte.

J'ai dit.
Merci

Honorable Sénateur
Berthold ULUNGU

MEMORANDUM

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COUR CONSTITUTIONNELLE
SECRETARIAT DU PRESIDENT
Courrier reçu le : 30.09.2021
N° Ind. : 12365
Par : [Signature]

A l'attention de Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle
A Kinshasa/Gombe

Concerne : « Procédure judiciaire contre le sénateur Matata Ponyo Mapon (Dossier Bukanga-Lonzo) »

Monsieur le Président,

Nous soussignés, Tous Honorables Sénateurs, avons l'honneur de vous approcher pour vous exposer et attirer la particulière attention de votre autorité sur ce qui suit :

- Dans le cadre du dossier sur le projet Bukanga Lonzo, le Sénat a successivement reçu du Procureur Général près la Cour constitutionnelle, trois réquisitoires référencés :
 - ✓ n°1219/RMPI/0001/PG.C.CONST/MOP/2021 du 28 avril 2021
 - ✓ n°1419/RMPI/0001/PG.C.CONST/MOP/2021 du 12 mai 2021
 - ✓ n°1429/RMPI/0001/PG.C.CONST/MOP/2021 du 15 mai 2021
- Par ces réquisitoires, Monsieur le Procureur Général entendait solliciter des Honorables Sénateurs une seule chose, à savoir : « l'autorisation des poursuites judiciaires à charge des Sénateurs MATATA PONYO Mapon et KAMONJI NASERWA Ida, pour leur permettre de présenter leurs moyens de défense et de faciliter ainsi l'instruction du dossier ouvert dans l'affaire du parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo ».
- Conformément à l'article 218 du Règlement Intérieur du Sénat, le Bureau avait mis en place une Commission spéciale (composée de 22 membres) devant laquelle les concernés ont apporté des éclaircissements.
- Les conclusions du rapport de cette commission spéciale furent soumises aux débats à l'Assemblée plénière qui a siégé à huis clos en date du 15 juin 2021.
- A cet effet, l'Assemblée Plénière, qui est l'organe suprême du Sénat, a décidé de ne pas autoriser les poursuites contre les deux sénateurs, au terme de son vote émis le même jour du 15 juin 2021 [soit 46 sénateurs POUR, 49 sénateurs CONTRE et un bulletin nul].
- Le Sénat, par le biais de son Président [Cfr lettre référencée n°0219/CAB/PDT/SENAT/MBL/EM/pkg/2021 du 19 juin 2021], a communiqué à Monsieur le Procureur Général, la suite négative qui a été réservée à sa demande contenue dans les trois réquisitoires sus-indiqués.
- Alors qu'ils reviennent de leurs vacances parlementaires passées du 28 juin au 15 septembre 2021, c'est avec un grand étonnement et de fortes inquiétudes que les Sénateurs viennent d'apprendre [Cfr Motion incidentielle de l'Honorable Sénateur Berthold ULUNGU du 23 septembre 2021, en annexe] que Monsieur le Procureur Général, quoique notifié par le Sénat de cette décision sans équivoque de la plénière du 15 juin 2021 [Cfr lettre référencée n°0219/CAB/PDT/SENAT/MBL/EM/pkg/2021 du 19 juin 2021 en annexe], a décidé d'en faire fi, en engageant des poursuites judiciaires à charge de l'Honorable Sénateur MATATA PONYO Mapon dans cette affaire de Bukanga-Lonzo, aux mépris des textes de lois et règlements de la République que lui-même en sa qualité de l'organe de la loi, est censé respecter et faire respecter, sans les violer !
- Et pourtant, les articles 107 et 217 alinéa 3 respectivement de la Constitution et du Règlement Intérieur du Sénat disposent clairement qu'« aucun Sénateur ne peut être poursuivi qu'avec l'autorisation du Sénat ».
- Par le présent mémorandum, nous soussignés, entendons attirer la particulière attention de votre Autorité, sur le mépris d'une décision d'une des institutions de notre pays, qui non seulement risque de consacrer un recul de notre démocratie, mais aussi et surtout de fouler aux pieds une partie du socle de l'Etat de droit proclamé par notre Constitution, et que votre autorité est appelée à défendre pour consolider l'estime de nos institutions !

Fait à Kinshasa, le 27 septembre 2021

Dialogue politique entre la RDC et l'UE : Kinshasa favorable à un partenariat plus engagé

«Partenaire historique incontournable» de la République Démocratique du Congo, Kinshasa a tendu la main à l'Union européenne (UE) pour un partenariat plus engagé dans divers domaines. C'est l'appel lancé jeudi par le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, en marge de l'ouverture du dialogue politique RDC-UE.

ECONEWS AVEC PRESSE/ PRIMATURE

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a procédé, le jeudi 30 septembre 2021 à l'hôtel du Gouvernement, à l'ouverture des travaux de la 3^{ème} session du « dialogue politique » entre la République Démocratique du Congo (RDC) et les pays membres de l'Union européenne. C'était en présence du président du Sénat, du chef de la Délégation de l'UE en RDC, des membres du gouvernement congolais, des ambassadeurs et chefs des missions diplomatiques de pays membres de l'Union européenne ainsi que de plusieurs experts.

Ce dialogue porte sur trois dimensions : Gouvernance politique, économique et sécuritaire; Environnement et gestion des ressources minières et non minières ; et Développement humain.

Dans son discours d'ouverture, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge a loué les efforts du Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, dans la normalisation de la vie politique et diplomatique de la RDC.

«L'ouverture de cette troisième session du dialogue politique entre d'une part, la République Démocratique du Congo et d'autre part, les pays membres de l'Union européenne me donne l'opportunité d'apprécier à sa juste valeur les efforts entrepris par son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, président en exercice de l'Union africaine en vue de la

normalisation de la vie politique et diplomatique de notre pays. C'est depuis son accession à la magistrature suprême que la conduite de notre diplomatie a été soumise à une épreuve de contact avec les pays membres de l'Union européenne et ce, par des visites d'État qui s'inscrivent tout naturellement dans le droit chemin de faire sortir notre pays de l'isolement politique et diplomatique. Le cas échéant, les relations séculaires avec les partenaires traditionnels des pays membres de l'Union européenne », a déclaré le chef du Gouvernement.

DIVERSIFIER LES AXES DE COOPÉRATION

Pour le Premier ministre, ces relations diplomatiques ont vocation de renforcer le partenariat dans divers secteurs de la vie nationale.

«Ces actions devront participer au renforcement de notre partenariat à travers des projets d'investissement dans les différents secteurs de la vie nationale. Le cadre d'exécution et d'orientation des projets et programmes de coopération reste certes l'institutionnalisation du dialogue politique au sein de l'accord de Cotonou et la formalisation des discussions dans le cadre du présent accord en vue d'orienter l'apport souhaité dans le secteur que le gouvernement congolais s'est choisi à travers son programme défendu et adopté à l'Assemblée nationale. Ledit programme s'appuie sur des piliers fondamentaux qui procèdent de la sécurité et de la paix, du redressement de l'économie ainsi que de notre écosystème, de la redy-



Photo de famille à l'ouverture du dialogue politique RDC-UE

namisation de notre diplomatie en vue d'appuyer des réformes y contenues pour une meilleure prise en charge des domaines d'intervention producteurs des recettes et porteurs de croissance en vue de développer notre pays qui, comme vous le savez dans la superficie, est égale à celle de toute l'Union européenne. C'est dire, toute l'immensité des besoins qui attendent des actions de grande envergure attendues par notre population », a-t-il déclaré.

Le Premier ministre a dit, par ailleurs, souhaiter que ces échanges fructueux entre partenaires investis au dialogue puissent viser la recherche d'une plus-value comme c'est stipulé dans les accords de Cotonou. Le chef du gouvernement a aussi salué la coopération entre la RDC et les institutions financières internationales, une de raison qui le pousse à soutenir la tenue de cette troisième édition du dialogue politique entre la RDC et l'UE.

«L'inscription de notre pays au registre des institutions de Breton Woods et la volonté affichée par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à faire sortir les masses laborieuses du marasme social m'incite à soutenir la tenue des présentes assises dont

les retombées sont attendues dans les domaines sociaux de bases tel : l'éducation dont la gratuité de l'enseignement conduira le plus grand nombre d'enfants à accéder au système scolaire, la santé, en vue d'améliorer l'état de la vie de chaque congolais et limiter les effets de la Covid-19, qui tend à décimer la population active utile au développement de toute notre nation, l'agriculture mécanisée et extensive, pour permettre de nourrir les 80 millions de Congolaises et congolais, les infrastructures en vue de fluidifier le trafic de biens et de personnes, et permettre la connectivité nationale en vue de joindre les quatre coins du pays aux dimensions continentales », a dit Jean-Michel Sama Lukonde.

Le Premier ministre a aussi évoqué les questions sécuritaires du pays qui préoccupent au plus au haut point son gouvernement. «Et pour revenir sur des propos déjà tenus à cette tribune, bien-sûr la sécurité, particulièrement à l'Est de la République Démocratique du Congo où nous faisons face à ces actes des barbaries et de terrorisme, mais où surtout nous devons protéger les personnes les plus vulnérables et où nous attendons aussi la réinsertion de nos fils et filles qui

se sont laissés aller dans ces groupes des violences; nous attendons dans ces échanges beaucoup plus d'appui dans le programme de Démobilisation et de réinsertion de nos jeunes», a-t-il souhaité.

Sama Lukonde a bouclé son speech par un appel aux investissements des pays membres de l'Union européenne dans les différents secteurs de la vie nationale. «Je suis rassuré que l'orientation de vos discussions permettront aux investissements des pays membres de l'Union européenne de toucher directement auxdits secteurs, afin de permettre à la République Démocratique du Congo d'assurer son intégration au sein de la Zone de libre-échange économique africaine et de jouer pleinement son rôle de moteur de développement au cœur de l'Afrique dans ces relations avec l'Europe. D'emblée, j'apprécie l'apport de l'Union européenne, qui demeure au fil du temps, un partenaire historique incontournable, dans les relations politiques et économiques tant en Afrique qu'en République Démocratique du Congo, que les ambassadeurs ici présents trouvent ici l'expression de ma reconnaissance», a conclu Jean-Michel Sama Lukonde.

RDC : l'ONU s'inquiète d'une large progression de violation des droits de l'homme

ECONEWS

Les Nations Unies ont enregistré en août une augmentation de 50% par rapport à juillet des violations des droits de l'Homme dans l'est de la République démocratique du Congo, imputables aux groupes rebelles mais aussi à l'armée, ont-elles

indiqué mercredi à Kinshasa. Le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) a documenté au mois d'août dans le pays 739 «violations et atteintes» – contre 492 le mois précédent – ayant causé la mort d'au moins 293 civils, dont 63 femmes et 24 enfants », selon un document présenté lors d'un

point de presse de la Mission des Nations Unies en RDC (Monusco).

Presque la totalité (environ 94%) ont été relevées dans les régions affectées par les conflits armés, en particulier l'Ituri et le Nord-Kivu, les deux provinces placées depuis début mai sous état de siège, mesure exceptionnelle censée

mettre fin aux exactions des groupes armés actifs depuis plus de 25 ans.

«Contrairement au mois précédent, les agents de l'État sont les principaux responsables, ayant commis près de 55% du total des violations documentées (avec 405 violations), dont des exécutions extrajudiciaires d'au

moins 40 civils, parmi lesquels sept (7) femmes et trois (3) enfants», précise le texte.

Les groupes armés sont donc responsables de 45% des violations documentées (avec 334 atteintes), «dont des exécutions sommaires d'au moins 253 personnes, dont 57 femmes et 21 enfants».

Taxe RAM : Kibassa sortira-t-il indemne de la fournaise de l'Assemblée nationale ?

La taxe RAM (Registre d'appareils mobiles), lancée il y a quelques mois par l'ARPTC (Autorité de régulation de la poste et des télécommunications au Congo), personne n'en veut. Encore moins l'Assemblée nationale qui a terriblement acculé mercredi le ministre des PTNTIC (Poste, Téléphones et Nouvelles technologies de l'information et de la communication). Le réquisitoire des députés nationaux a été sans appel. Pour l'Assemblée nationale, rien ne légitime cette taxe. Elle plaide sa suspension pure et simple. Ce vendredi, le ministre Augustin Kibassa Maliba est censé revenir à l'Assemblée nationale pour convaincre les élus nationaux. C'est un exercice périlleux.

ECONEWS

Mercredi à l'Assemblée nationale, le ministre des PTNTIC, Augustin Kibassa Maliba, a eu chaud, très chaud, devant une assemblée plénière déchaînée contre la taxe RAM (Registre d'appareils mobiles). Convoqué pour s'exprimer sur le fondement juridique de cette taxe, objet d'une grande controverse à l'échelle nationale, le ministre des PTNTIC a sollicité 48 heures pour répondre aux préoccupations des élus nationaux.

C'est ce vendredi, sauf imprévu, qu'il doit retourner à l'Hémicycle. Le pari est relevé. Car, il s'agit de convaincre la majorité de l'Assemblée nationale pour poiser les députés nationaux à changer d'avis.

Pour l'instant, l'Assemblée nationale est unanime sur un point : la taxe RAM doit être retirée, tout en intimant l'ordre à ses initiateurs de justifier l'argent déjà perçu depuis son lancement.

Sur ce point précis, Misare Mugomberwa Claude, initiateur de la question orale avec débat sur la taxe RAM, ne bronche pas. Si le ministre des PTNTIC ne se montre pas convainquant dans ses réponses, il promet d'ores et déjà de transformer sa question orale en une motion de défiance.

Pour l'essentiel, l'initiateur de la question a centré ses préoccupations autour des points suivants : le nombre d'utilisateurs d'appareils mobiles réellement identifiés ces six derniers mois ; le bilan que le ministre tire de la mise en œuvre de cette taxe ; la motivation réelle de l'érection d'une nouvelle taxe.

UN DISCOURS PEU CONVAINCANT

En réponse à ces questions, le ministre Kibassa a plutôt présenté un bilan positif et des avantages de cette taxe qui a permis de collecter, au bas mot 25 millions de dollars américains au profit du Trésor public. Et lui de renchérir que plus de 38 millions

d'appareils ont été déjà enregistrés et identifiés au nombre desquels 26 millions d'appareils 2G et plus de 11 millions d'appareils mobile 3&4G ; plus de 17 millions d'appareils originaux et uniques ; 14 millions d'appareils clonés et 5 millions d'appareils conformes.

Il a notamment soutenu que la taxe RAM vient en appui à la gratuite de l'enseignement de base, qui représente un des piliers du projet de société du président de la République, Félix-Antoine Tshise-kedi.

Parmi les avantages de cette initiative, il a présenté la possibilité offerte aux utilisateurs de récupérer leurs téléphones GSM ou les bloquer à distance en cas de vol, ainsi que l'accès pour élèves et étudiants à l'enseignement à distance. Il a conclu son propos en appelant au retrait pur et simple de cette taxe, en précisant que « si la taxe devait y avoir, elle devait être payée par les importateurs et commerçants et non les utilisateurs, les consommateurs congolais ».

A l'Hémicycle, la taxe RAM n'a pas trouvé d'adhérents. Tous s'y opposent. Léon Nembalemba, élu de Kinshasa, parti de ce cercle élargi d'élus nationaux qui appelle unanimement au retrait de cette taxe, qualifiée d'illégale et d'illégitime, ainsi qu'au remboursement des frais collectés de manière indue sur le dos des Congolais. D'autres élus nationaux, les plus intransigeants, ont évoqué une « escroquerie d'Etat », estimant les faits si flagrants que le ministre devait rendre son tablier.

LA SOCIÉTÉ CIVILE PORTE SA VOIX

A la Société civile, Jonas Tshiombela, coordonnateur de la NSCC (Nouvelle Société civile du Congo), ne ménage pas la taxe RAM.

Dans un message, largement relayé sur la toile, et face au tollé général, Jonas Tshiombela note qu'« aucun homme fort ne peut défier



Tête baissée, Augustin Kibassa a eu du mal à trouver des mots justes pour convaincre les élus nationaux

indéfiniment et vaincre un peuple conscient de sa situation et en colère»

« Toute loi, politiques, mesures et taxes injustes d'où qu'elles viennent, quel que soit le régime méritent d'être combattues. Garder silence dans une telle situation risque d'être pris pour une sorte de complicité s'apparentant à une forme de lâcheté dangereuse. C'est finalement joué en défaveur des simples citoyens victimes et pauvres sans ressources ni revenu certain et régulier. La taxe RAM n'a aucune base légale, elle doit être purement et simplement supprimée. En Ituri, Beni, Butembo, Kalehe, Demba, Semedwa, Dongo, Tshiela, Buta, Lodja, Yumbi, etc. Cette taxe devient un obstacle pour la population, craignant que le crédit des unités achetées soient immédiatement repris par les opérateurs de communication complices de cette tricherie et qui y tirent aussi certainement profit (Vodacom, Airtel, Orange et Africell). Cette situation d'asphyxie place la population en difficulté de communiquer avec les autorités sur le mouvement des perturbateurs de la paix dans l'Est de la RDC, à savoir les terroristes et autres ».

Il appelle, par conséquent, les députés nationaux à s'assumer : « Honorables Députés votre interpellation de ce ministre n'aura de sens que si vous arrivez à obtenir absolument et impérativement la suppression de cette taxe illégale. Sinon, c'est du déjà vu, car un tel spectacle

de nous rappeler les vieilles pratiques de triste mémoire de l'impunité dans de la république des intouchables ». Avant de se tourner vers le Chef de l'Etat : « Ce ministre apparemment cherche à créer la rupture entre le peuple et ses dirigeants. Il donne l'impression de saboter + la politique du peuple d'abord + mis en place par le Président de République en tentant de soulever la population à cause de cette taxe illégale ».

Il se décharge, enfin, sur le ministre des PTNTIC qui a, du haut de l'Assemblée nationale, déclaré que la taxe RAM est une branche de financement de la gratuite de l'enseignement de base.

Jonas Tshiombela ne partage pas cet avis : « L'opinion publique a été surprise et choquée d'entendre que cette taxe illégale financerait la gratuite de l'éducation fondamentale. M. le ministre combien d'enseignants nouvelles unités (NU) ont été pris en charge par cette taxe illégale, que dire des enseignants non payés (NP) qui continuent à crier ne sachant pas à quel saint se vouer. Combien d'écoles ont été construites ou équipées en infrastructures suite à l'apport de cette taxe illégale ? Il nous a été dit que cette taxe aiderait à retrouver les téléphones volés, peut-on savoir le nombre de téléphones récupérés suite à l'action de cette taxe dangereuse ? Que dire de la connexion internet dans les universités ? Dans la nomenclature

de taxes en RDC, nous avons du mal à retrouver cette taxe. Pourquoi cet acharnement sur les citoyens pauvres que nous sommes ? »

Si l'Assemblée nationale se montre clément envers le ministre des PTNTIC, Jonas Tshiombela, se dit prêt, avec l'ensemble de la Société civile, à appeler le peuple à se prendre en charge. « Dr Etienne Tshisekedi, d'heureuse mémoire, et M'zée Laurent D.K ne nous avaient-ils pas appris de nous prendre en charge ? Trop, c'est trop, si les députés n'arrivent à obtenir la démission de ce ministre et la suppression de cette taxe illégale, le spectacle observé à l'Assemblée nationale risque d'être pris pour de la distraction et de la non-assistance d'un peuple en danger. Si tel sera le cas, nous appelons à la mobilisation générale pour la suppression de cette taxe. La rue risque de prendre le devant et donner les orientations à suivre aux députés comme au dit ministre. Toutefois, le dernier mot reviendra au peuple. Aucun homme fort n'a vaincu un peuple pauvre ayant pris conscience de sa situation et en colère asphyxié avec des taxes illégales. Une journée sans paiement de crédit et sans téléphone sera notre manière de nous défendre ».

Ce vendredi, Augustin Kibassa revient dans la fournaise de l'Assemblée nationale. Au-delà de la taxe RAM, il devra batailler dur pour sauver également son poste.

Avis d'Appel d'offres

République Démocratique du Congo
Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention
Secrétariat Général à la Santé Publique

UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE SANTE (UG PDSS)

Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des maladies (REDISSE) en Afrique centrale,
Phase IV (REDISSE IV)

Marché des Travaux AON N° 002-Tvx / UG PDSS – REDISSE IV / 09-2021

Appel d'Offres National

Pour exécutions des travaux de réaménagement de l'Entrepôt Central du Ministère de la Santé/Mama Yemo à Kinshasa

Date : Mardi 28 septembre 2021

Mom du projet : **Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique centrale, Phase IV (REDISSE IV)**

Financement : P167817 IDA – H64980 - ZR/D 5160 - ZR

1. La République Démocratique du Congo (ci-après dénommée le « Bénéficiaire ») a reçu de l'Association Internationale de Développement (AID), ci-après dénommée la « Banque », un Don, les « Fonds », en vue de financer le coût du Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des maladies en Afrique Centrale (REDISSE IV).

2. L'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG PDSS), Agence d'exécution du Bénéficiaire, se propose d'utiliser une partie des fonds de ce Don pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour les « Travaux de réaménagement de l'Entrepôt Central du Ministère de la Santé / Mama Yemo à Kinshasa - DAO N° 002-Tvx / UG PDSS – REDISSE IV / 09-2021 ».

3. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'UG PDSS, après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'« Accord de Don ». Ledit « Accord de Don » interdit tout retrait du compte de Don destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que le Bénéficiaire ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'« Accord de Don », ni prétendre détenir une créance sur les Fonds.

4. L'UG PDSS invite les Soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue de procéder, en lot unique, aux Travaux de réaménagement de l'Entrepôt Central du Ministère de la Santé/Mama Yemo à Kinshasa.

5. Les travaux doivent être exécutés sur une durée ne devant pas excéder TROIS (3) mois.

6. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'Offres National (AON) telle que définie dans le « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le FPI, édition Juillet 2013 revue en Novembre 2017 et Octobre 2018 », et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

7. Les Soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du PDSS / Cellule de Passation des Marchés et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 09h00' à 15h00' (heure de Kinshasa) :
Coordination de l'Unité de Gestion du PDSS (UG-PDSS) Concession INBR, Croisement des Avenues Huileries & Tombalbaye, Bâtiment PDSS, Kinshasa/Gombe, République Démocratique du Congo. Tél : (+243) 995487253 / 974325004

8. Une visite obligatoire du Site sera organisée à l'intention des Soumissionnaires éligibles dans la limite de personnes (Un Représentant par Soumissionnaire) tel que recommandent les mesures gouvernementales liées à la pandémie du COVID-19, le Mardi 05 octobre 2021 à partir de 10h30'. Le point de départ pour le site sera le Siège de l'Unité de Gestion du PDSS.

9. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir les documents d'Appel d'offres (DAO) complets en Français contre un paiement d'un montant non remboursable de 300 \$US (Trois cent Dollars américains).

Le montant de l'achat des Cahiers de charge/DAO sera soit :

*versé sur le compte bancaire dont références sont ci-dessous :

-Nom de la Banque : ECOBANK RDC

-Titulaire du compte : MINI FIN PDSS 3 V/C DAO

-N° de compte : 35600007773 0

*versé en cash à la Trésorerie de l'UG-PDSS (dont l'adresse est mentionnée ci-dessus) moyennant un reçu signé et cacheté.

10. Les Instructions aux Soumissionnaires et le Cahier des Clauses Administrative et Générales sont ceux du Document type d'Appel d'offres pour la passation des marchés des travaux financé par la Banque mondiale.

11. Les offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le Mardi 26 octobre 2021 à 14h30' (Heure de Kinshasa).

12. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera rejetée. 13. Les offres seront ouvertes en présence de représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-dessus, dans la Salle de réunion de l'UG PDSS, sise Concession INBR, Croisement des avenues des Huileries-Tombal baye, Bâtiment PDSS, Kinshasa/Gombe, le Mardi 26 Octobre 2021 à 15h00' précises.

Toutes les Soumissions doivent être accompagnées d'une Déclaration de garantie d'offre. Toutes les Offres doivent être accompagnées par une Déclaration sur l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS) et/ou le Harcèlement Sexuel (HS).

14. Les exigences en matière de qualification sont :

-Être une firme valablement constituée et en règle avec l'administration de son pays de provenance ;

-Présenter les justificatifs d'un chiffre d'affaire moyen annuel de Trois (3) dernières années (2018 à 2020), supérieur ou égal à 1.500.000 \$US ou équivalent dans une monnaie librement convertible ;

-la liste des références de travaux déjà exécutés (indiquer en tant qu'entreprise générale ou sous-traitant) avec mention du nom du Client, des montants, date et localisation ; une copie du certificat de fin de travaux sera jointe lorsqu'elle est disponible ;

-Présenter Deux (2) références de projet de même nature et de taille (montant du marché) similaires ou plus, réalisés de manière satisfaisante au cours de Cinq (5) dernières années, en tant que Titulaire principal du marché ou Chef de files d'un Groupement de Firmes d'un montant minimum chacun de 2.500.000 \$US (joindre un procès-verbal de réception provisoire ou une attestation de bonne fin) ;

-Justifier d'une capacité financière d'un montant d'au moins 300.000 \$US (Trois Cent mille Dollars américains) ou équivalent dans une monnaie librement convertible ;

-Les soumissionnaires devront également joindre les bilans vérifiés ou états financiers acceptables pour les Trois (3) dernières années démontrant leur solvabilité ;

-Aligner une équipe dirigeante composée des personnes clés dont :

- Un Directeur des travaux : Ingénieur Civil en Constructions ou Architecte (Bac -5), ayant un minimum de Sept (7) ans d'expérience générale en construction et Cinq (5) ans d'expériences similaires en réhabilitation / construction

- Un Chef de chantier : Ingénieur BTP (Bac +5), ayant un minimum de Cinq (5) ans d'expérience générale en construction et Trois (3) ans d'expériences similaires en réhabilitation / construction ;

- Un Expert en Electricité : Ingénieur Electricien (Bac -5), ayant une formation en trois, avec Cinq (5) ans d'expérience générale ;

- Un Expert Environnementaliste : Ayant un diplôme dans un des domaines de l'environnement, et justifiant Cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution et suivi des travaux et mise en œuvre du PGES.

-Joindre la liste nominative du personnel proposé jusqu'à l'échelon du Chef d'équipe avec CV détaillé ;

-Disposer des matériels minimums indispensables suivant (en propre ou en location) confère donné particulier :

a) 1 Camion-citerne

b) 1 Camion- benne basculante 20 T

c) 1 Pick-up transportant cinq passagers

d) Instruments topographiques/d'arpentage

e) Echafaudages métalliques

NB : Pour plus de détails sur les critères de qualification, Voir le document d'appel d'offres (Section 3 : Critères d'évaluation et de qualifications)

15. Adresse de contacts, de dépôt et d'ouverture des offres :

Coordination de l'Unité de Gestion du PDSS (UG-PDSS)

A l'Attention du Dr. Dominique BAABO KUBUYA

Concession INBR, Croisement des Avenues Huileries & Tombalbaye,

Bâtiment PDSS, Kinshasa/Gombe,

République Démocratique du Congo

Tél : (+243) 995487253

E-mail : pdssmsprdc@pdss.cd/dobaabo2@gmail.com.

Kinshasa abrite les travaux de la 23^{ème} assemblée générale de la COSPECO

Lors de la 22^{ème} assemblée de la COSPECO (Commission Spéciale de Coopération entre les villes de Kinshasa et Brazzaville) qui s'est tenue en juin dernier dans la capitale de la République du Congo, Dieudonné Bantsimba, maire de Brazzaville, jusque-là président de cette structure, a cédé le bâton de commandement, pour une durée de deux ans, à Gentiny Ngobila Mbaka, gouverneur de la ville de Kinshasa. Et comme le stipule le règlement intérieur, le secrétariat général revient également au pays qui assume la présidence. D'où la désignation de sa conseillère en charge du socio-culturel, Yolande Elebe Mandebo, au poste de secrétaire générale de la COSPECO.

VÉRON KONGO

Assumant la présidence en exercice de la Commission Spéciale de Coopération entre les villes de Kinshasa et Brazzaville, Gentiny Ngobila Mbaka, chef de l'exécutif provincial pour la ville de Kinshasa a, mercredi 29 septembre 2021, lancé les travaux de la 23^{ème} assemblée de cette structure qui rassemble les deux capitales les plus rapprochées du monde.

De prime à bord, Gentiny Ngobila Mbaka a remercié les chefs d'Etat, Denis Sassou Nguesso et Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour leurs efforts inlassables en vue de la consolidation des liens de coopération entre les

deux pays voisins. Il a également fait autant à l'endroit de Dieudonné Bantsimba, maire de la ville de Brazzaville et vice-président de la COSPECO, pour avoir pris part aux travaux qui se déroulent dans la capitale de la République Démocratique du Congo.

La présence de la délégation brazzavilloise à Kinshasa, a-t-il souligné, témoigne de la volonté à œuvrer ensemble pour la restauration des valeurs de solidarité pour le dialogue permanent à travers la COSPECO.

Se référant aux recommandations issues des travaux de la 22^{ème} assemblée qui s'est tenue à Brazzaville en juin dernier, le gouverneur de la ville de Kinshasa a émis



Le gouverneur Gentiny Ngobila (deuxième à partir de la droite) en compagnie du maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba

le vœu de voir les travaux se dérouler sans ambages en vue de la mise en place des projets concrets, réalistes qui auront un impact positif et visible sur la vie des populations de deux capitales.

L'objectif majeur de la COSPECO étant de promouvoir les échanges entre les deux villes et consolider les

relations bilatérales, Gentiny Ngobila a rappelé sa volonté de placer son mandat à la COSPECO sous le signe des réformes pour le bien-être des populations de deux rives, insuffler un dynamisme dans le but d'entreprendre des actions d'envergure dans différents secteurs, notamment le commerce transfrontalier, la

migration, la sécurité, la culture, l'environnement ainsi que la santé.

Le président en exercice de la COSPECO a invité le bureau exécutif ainsi que les experts présents à ces assises à transcrire cette volonté dans les projets ainsi que les thématiques qui seront proposés et développés au cours des échanges.

Lutte contre la Covid-19 : la Chine fait un don de 400.000 doses de vaccin à la RDC

VÉRON K.

Dans un communiqué de presse parvenu à notre Rédaction, l'ambassade de la République de Chine en République Démocratique du Congo fait état de l'arrivée à Kinshasa, depuis le mercredi 29 septembre 2021 d'un lot spécial de vaccin sinovac-coronovac.

Ce soutien supplémentaire du peuple chinois aux Congolais est une preuve de solidarité sino-congolaise et sino-africaine face aux difficultés. Le but poursuivi consiste à appuyer les efforts de riposte contre la pandémie que fournit le gouvernement congolais.

Outre ce don de 400.000 doses de vaccin et 403.000 pièces des seringues, le pays de Mao Tsé Toung a également pris en charge tous les frais de transport international afin de faciliter l'importation des produits jusqu'à destination. L'ambassade de Chine à en RDC est en pleine collaboration avec le ministère de la Santé, Hygiène et Prévention.

Pays en développement, la République Populaire



de Chine reste toujours solidaire avec les autres pays. Et, face à la pandémie à Covid-19, le gouvernement

chinois vient de concrétiser sa promesse de faire de ses vaccins les biens publics mondiaux. Il a déjà fourni une

grande quantité de vaccins à plus de 100 pays du monde.

A un don de 100 millions de dollar US déjà accordé au

COVAX, initiative codirigée par GAVI, l'alliance du vaccin en matière de préparation aux épidémies (CEPI), des organisations de la Société civile, ainsi que la Banque mondiale, la Chine apportera cette année 100 millions de doses de vaccin supplémentaire comme assistance directe aux pays en développement pour contribuer à la construction d'une immunité collective mondiale. Le Gouvernement chinois continuera à soutenir l'action de la République Démocratique du Congo si cette dernière décide d'acquiescer ses vaccins dans le cadre de la Covid-19.

La coopération en matière de santé et de lutte contre l'épidémie est l'un des piliers du partenariat stratégique sino-congolais.

La Chine et la RDC ont une longue tradition d'entraide en cas des difficultés. Cette entraide s'illustre aujourd'hui par la disponibilité de la Chine à accompagner la RDC jusqu'à sa victoire totale contre la Covid-19 et la soutenir dans ses efforts de promouvoir le développement économique et assurer le bien-être à sa population.

Le cri de détresse de la Société civile : Robert Muir en terrain conquis dans le parc Upemba

Dans le parc de l'Upemba, dans la province du Haut-Katanga, un sujet britannique, Robert Muir, parachuté directeur de ce parc et coordinateur de l'ONG «Forgotten Parks Foundation» fait la loi et se comporte en terrain conquis. Financé par de gros bras, principalement l'Union européenne, Robert Muir n'a de considération qu'envers ses bailleurs. Aucun respect aux autorités congolaises. Informé dudernier passage dans le parc Upemba de Mme la vice-Première ministre en charge de l'Environnement et Développement durable,

Robert Muir a préféré s'éclipser en improvisant une mission à Kinshasa. Quelle arrogance ! Alerté par plusieurs violations des droits de l'homme que multiplient ce sujet britannique et ses complices congolais, un collectif d'ONG de la Société civile appelle les autorités congolaises à se pencher enfin sur le drame qui couve dans le parc de l'Upemba, se basant sur les témoignages des missionnaires européens et des populations riveraines. Communiqué de presse.

Des missionnaires européens et populations riveraines vivant autour du Parc de l'Upemba dénoncent Robert Muir de Forgotten Parks et ses complices congolais

Dans deux récents documents écrits et en dossés au mois d'août 2021 par des leaders communautaires et, en notre possession, des populations riveraines du Parc National de l'Upemba dénoncent le braconnage entretenu par certains gardes-parcs inciviques de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), la brutalité et la violation des droits de l'homme, principalement par le sujet britannique Robert Muir et sa bande complice, dont un certain citoyen congolais, Rodrigue Katembo, sur des populations ainsi que des faits de corruption et détournement des fonds destinés à la conservation du Parc de l'Upemba par le responsable de «Forgotten Parks» en République Démocratique du Congo.

En effet, dans le «Rapport d'information n°299/2021» de l'ONGD Kanyundu (OKA), intitulé «Les plus grands braconniers loin de notre parc Upemba» du 30/08/2021 signé par un citoyen belge et sujet européen, Frère Louis Aerden, OFM, il est clairement dit ceci :

«Enfin le parc Upemba est débarrassé des braconniers... et Robert Muir attend plus tard sa décision. Qui ont pendant de nombreuses années avaient habitants de Kasenga-Mondwe et Upemba mis dans la famine. Et dû sacrifier les morts et les blessés inutiles, tandis qu'avec leur braconnage, ils ont continué à exterminer notre patrimoine sans être dérangés. Nous espérons dans l'esprit de Saint François, un nouveau départ pour le Parc Upemba...»

Ce rapport a pu être préparé et envoyé à l'actuel ministre de la Conservation de nature de la RDC et à la Commission européenne.

Les gardes du parc qui ont été licenciés par, pour avoir refusé leurs ordres de tuer des gens, ou témoins gênants, et gardes du parc actuel, et les tous peuvent témoigner et savoir que l'honnêteté n'est pas ce que leurs dirigeants ont

publié et ont essayé de cacher leur braconnage à leur hiérarchie et opinion publique.

En menant une fausse enquête orchestrée à Katchikala...

Indépendamment de la population, les gardes qui connaissent la réalité n'ont pas été autorisés à témoigner que, toujours selon RADIO OKAPI, ils ont reçu l'ordre de tuer et de blesser une trentaine de personnes et d'éléphants dans les villages Missa, Kakwanga, Kizanga, Katondo, Kisungi, Mabwe, Katchikala, Nanke, Kilobi, Kasenga-Mondwe en Mulongo.

Aucun être humain de la population qui doit travailler comme esclave, jour après jour, pour survivre et essayer de ne pas tomber malade, n'est financièrement capable de plaider devant un juge et est maintenant obligé de supporter ces accusations.

C'est principalement la population qui, avec un grand soulagement, a appris la fuite de Rodrigue et le départ de plus grands braconniers du parc Upemba... »

Durant la visite de travail de Mme Eve Bazaiba Masudi, vice-Premier ministre en charge de l'Environnement et Développement durable, dans le Haut-Katanga et le Luabala, Monsieur Muir aurait pris des dispositions pour se retrouver à Kinshasa, narguer et charmer les milieux diplomatiques qui le financent, et éviter toute confrontation éventuelle avec ses multiples dénonciateurs auprès de l'autorité ministérielle de tutelle et se faire passer sans honte pour une victime, selon les informations en notre possession.

Dans le memorandum de l'Association de Libération de la Population autour du Parc Upemba signé par neuf de ses responsables et dont nous avons une copie, il est clairement détaillé comment monsieur Muir, administrateur et fondateur de Forgotten Parks selon plusieurs sources et sa bande financés par plusieurs organisations dont l'Union Européenne, ont violé massivement et continuellement les



droits de l'homme en toute impunité comme du temps de Léopold II dans et autour du Parc de l'Upemba. Des noms sont cités avec détails et des cas bien expliqués sur le détournement des fonds (160.000USD) qu'auraient donnés la province du Lualaba et l'entreprise minière Tenke Fungurume Mining à Robert Muir et sa bande pour la conservation du parc national.

Il ressort que ces deux documents font suite d'une série des rapports dénonciateurs par des populations autochtones victimes dont des missionnaires européens rejoignent plusieurs dénonciations antérieures contre le monsieur Muir et sa bande qui prétendent travailler la journée pour l'ICCN et le soir pour Forgotten Parks et ses financiers sous coulisses...

De ce qui précède, nous (Ligue Congolaise contre la Corruption, Ressources Naturelles pour le Développement, Touche Pas A Mon Cobalt, ESPOIR ONG, LINAPEDHO, OCEAN tous membres de la Coalition TOUS POUR LA RDC) recommandons urgemment : **Au Gouvernement de la RDC de :**

1. Résilier le contrat le liant à Robert Muir et sa bande complice;
2. Diligenter une enquête sur terrain sur des cas de violations de droits de l'homme avancés par lui et sa bande par les missionnaires européens et les populations congolaises vivant autour du parc de l'Upemba et Kundelungu;

3. Déferer Robert Muir devant des instances judiciaires de la République Démocratique du Congo et celles de l'Union Européenne au cas où les accusations contre lui sont confirmées après enquêtes indépendantes et objectives pour violences faites contre les citoyens d'un Etat souverain ;
4. Revoir les autorisations de certaines organisations non gouvernementales étrangères (et/ou internationales) accusées de violation des droits de l'homme en RDC.

A l'ICCN de :

1. Résilier le contrat le liant à monsieur Muir ;
2. Diligenter urgemment une enquête sur des faits reprochés à ses agents et à la bande de Muir par des populations riveraines du parc de l'Upemba ;
3. Auditer la gestion des fonds de l'Etat et ceux des partenaires donnés à Forgotten Parks dans le cadre des aides au développement pour le parc de l'Upemba.

Aux organisations de la Société civile congolaise de :

1. Diligenter des enquêtes sur des faits graves imputés par les missionnaires européens à monsieur Muir de Forgotten Parks et sa bande au service de l'ICCN dans le Parc de l'Upemba;
2. Défendre la vérité, de la justice, les droits et la sécurité physique et psychologique des sans-voix et des faibles dont le Frère Louis Aerden, OFM, ainsi que ses confrères et d'autres leaders commu-

nautaires ;

3. Privilégier la défense des droits humains sans se faire aliéner par les financements et des avantages financiers et matériels au prix du sang et de la souffrance des populations congolaises ;

4. De Faire le plaidoyer auprès des bailleurs des fonds de Forgotten Parks et de l'ICCN dont l'Union européenne et d'autres organisations occidentales et nationales pour que le respect des droits de l'homme par des expatriés et la diligence raisonnable dans le recrutement des cadres occidentaux devant travailler en RDC soient des priorités.

A l'Union Européenne de :

- Diligenter une enquête en RDC et en Europe assortie des sanctions exemplaires sur les accusations et dénonciations multiples des populations congolaises autour du parc de l'Upemba contre Robert Muir de Forgotten Parks et sa bande ;

- Procéder à la diligence raisonnable lors du recrutement des citoyens occidentaux avec lesquels elle collabore en RDC sur demande de l'Union Européenne ou des pays membres de l'Union européenne ;
- Protéger physiquement des missionnaires européens vivant autour du Parc de l'Upemba dont le Frère Louis Aerden, OFM, un sujet belge qui a eu le courage de signer plusieurs rapports dénonçant les violations de droits de l'homme par monsieur Muir de Forgotten Parks et sa bande. Fait à Kinshasa-Kolwezi-Lubumbashi, le 29 septembre 2021

Contacts Médias :

- Ernest Mpararo (+243816049837)
- Franck Fwamba (+243810348785)
- Me Schadrack Mukad (+243815388040)
- Mike Lameki (+243978646773)
- René Ngongo (+243998334500)

Dans le parc de l'Upemba, Robert Muir se cache derrière sa fondation pour semer la terreur

Maroc : quand le tribunal de l'Union européenne joue à la roulette russe

Tollé général au Maroc après la décision du tribunal de l'Union européenne d'annuler deux accords commerciaux (agricole et pêche) qui la lient au royaume Chérifien. Au Maroc, on considère que « la décision du Tribunal de l'UE est aux antipodes de l'intérêt général aux niveaux international, continental et européen, pour le soutien de l'approche politique concernant le conflit autour du Sahara marocain, à travers la recherche d'une solution politique, réaliste et pragmatique ».

ECONEWS

« Le tribunal annule les décisions du Conseil (de l'Union européenne) relatives, d'une part, à l'accord entre l'UE et le Maroc modifiant les préférences tarifaires accordées par l'UE aux produits d'origine marocaine ainsi que, d'autre part, à leur accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable ». C'est en ces termes que le tribunal basé à Luxembourg a formulé ce mercredi sa décision à propos de deux accords commerciaux liant le Maroc et l'Union européenne et concernant le territoire disputé du Sahara.

Cette décision est intervenue à la suite de recours des indépendantistes sahraouis du Front Polisario. Toutefois, selon l'arrêt, « ces accords resteront en vigueur pendant deux mois afin de préserver l'action extérieure de l'Union et la sécurité juridique de ses engagements internationaux ». En outre, le tribunal de l'UE affirme que le Front Polisario « est reconnu sur le plan international en tant que représentant du peuple du Sahara occidental ».

Le Tribunal de l'Union européenne a « outrepassé » les règles de compétences, a affirmé l'avocat au barreau de Meknès, Me Sabri Lhou, en réaction à la décision de cette Cour au sujet des accords agricole et de pêche entre l'UE et le Maroc.

« La décision du Tribunal de l'UE est aux antipodes de l'intérêt général aux niveaux international, continental et européen, pour le soutien de l'approche politique concernant le conflit autour du Sahara marocain, à travers la recherche d'une solution politique, réaliste et pragmatique », a souligné cet expert en droit international, en immigration et dans le dossier du Sahara.

LA ROULETTE RUSSE

C'est devenu presque une habitude, voire un hobby chez certains magistrats du tribunal de l'UE d'annuler des décisions prises souverainement par les États membres, même si elles recueillent l'approbation massive du Parlement européen, pour imprimer leur mar-

que dans la gouvernance des institutions exécutives de l'UE et dire, à ceux qui contestent leur autorité, que ce sont eux les garde-fous du droit communautaire au point de mettre en péril les propres intérêts de l'Europe.

C'est le cas de cet étrange arrêt rendu ce mercredi par le tribunal de l'UE qui annule les accords agricole et de pêche conclus entre le Maroc et l'Union européenne, mais qui précise toutefois que les effets desdits accords restent maintenus. Drôle de décision !

D'abord un mot sur la composition du tribunal : C'est la même camarilla qui avait concocté l'arrêt de 2015 et qui fait montre d'une méconnaissance totale des réalités historiques, des subtilités juridiques et des évolutions politiques de la question du Sahara marocain. Ensuite, le contenu : des déclarations politiques à l'emporte-pièce, exprimées à travers des contorsions juridiques inintelligibles.

En comparaison avec l'arrêt de 2015 et ses motivations, l'on se rend compte que le ou les magistrats qui ont produit le document ont presque fait du copier-coller avec un chouïa de zèle pour faire sérieux.

On sait la relation tendue entre la juridiction européenne et les instances exécutives de l'UE, mais pas au point de jouer à la roulette russe et rendre un verdict qui ne cadre pas avec les positions constantes de l'UE et de ses États membres quant à la force du partenariat avec le Maroc, d'autant plus que cet arrêt n'a aucun effet, ni impact sur les transactions commerciales qui continueront à prospérer entre les deux partenaires.

Pourquoi alors cette perte de temps et d'énergie, sachant que cette décision de première instance fera l'objet d'un pourvoi en appel et comme en 2015, elle sera rendue nulle et non avenue par la Cour européenne ? Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Il importe également de rappeler que ces deux accords sont passés sous la loupe du Parlement européen, qui ne les a validés que lorsqu'il s'est assuré que les deux textes



M Nasser Bourita, chef de la diplomatie marocaine

étaient conformes au droit international, qu'ils respectaient l'arrêt précédent de la Cour, que la population concernée dans les provinces du sud a été largement consultée dans les différentes phases d'élaboration des accords et qu'elle bénéficie des dividendes de ces accords. Un autre élément jamais soulevé par la juridiction européenne et souvent occulté par les médias des séparatistes, c'est que le Polisario avait été invité par la Commission européenne à s'exprimer sur ces accords, mais il avait décliné cette invitation parce qu'il a d'autres objectifs dans le cadre de l'alliance maléfique avec l'Algérie.

A la lecture des motivations mises en avant par les juges du tribunal, il apparaît clairement qu'ils n'ont prêté aucune attention à ces éléments et se sont limités à une lecture, voire des interprétations tendancieuses d'ordre politique tout en s'autorisant une passerelle vers le droit international en rendant un verdict alambiqué et sans intérêt. D'ailleurs, pour cacher sa bourde, le tribunal affirme que sa décision

est sans effet sur le cours normal des choses, car il veut éviter « les conséquences graves d'une annulation des accords sur l'action extérieure de l'Union européenne ». Voilà un tribunal qui dit se soucier de la diplomatie européenne et qui en même temps la met en difficulté. C'est de la pure schizophrénie.

Mais ce n'est pas grave, l'appel sera interjeté. Le Maroc n'ira pas au clash cette fois-ci avec l'Union européenne comme le souhaite l'Algérie et le Polisario. Les deux partenaires feront bloc la main dans la main face à tous ceux qui veulent torpiller leurs accords de partenariat actuels et à venir.

LE TEMPS DE L'APAISEMENT

Quoi qu'il en soit, le Maroc et l'UE ont affirmé mercredi qu'ils resteront pleinement mobilisés pour continuer leur coopération bilatérale et unis pour défendre la sécurité juridique de leurs accords de partenariat. Les deux pays l'ont d'ailleurs réitéré dans une Déclaration conjointe rendue publique suite à la décision du tribunal.

« Nous restons pleinement mobilisés pour continuer la coopération entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc, dans un climat de sérénité et d'engagement, afin de consolider le Partenariat euro-marocain de Prospérité Partagée, lancé en juin 2019 », lit-on dans cette Déclaration conjointe du Haut Représentant de l'UE pour les Affaires étrangères et la sécurité, Vice-président de la Commission européenne Josep Borrell et du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Les deux parties affirment qu'elles prendront « les mesures nécessaires afin d'assurer le cadre juridique qui garantit la poursuite et la stabilité des relations commerciales entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc ».

Et rebelote! La fameuse décision de première instance du tribunal sera portée devant la Cour de Justice de l'Union européenne qui va encore une fois la casser. Et... la caravane passe.



L'UE et les Etats-Unis se retrouvent pour faire face à la Chine

Face à la Chine toute puissante, les Etats-Unis et l'Union européenne ont décidé de faire bloc.

ECONEWS AVEC EURONEWS

Après quelques années mouvementées et une longue pause, l'UE et les Etats-Unis se retrouvent pour évoquer les options pour faire face à la montée en puissance technologique de la Chine. Ce Conseil sur le commerce et les technologies (TTC en anglais) se tient depuis de mercredi à Pittsburgh.

A travers cette rencontre les 27 espèrent trouver de nouveaux leviers pour établir les règles mondiales du XXI^e siècle. Sur le papier le plan peut paraître abstrait. Il s'agit de faciliter le commerce, d'étendre les investissements, développer des standards et accélérer l'innovation. Il faut donc pour les deux partenaires traduire dans les faits ces intentions politiques.

Toutefois il ne s'agit pas de négociations commerciales comme lors du traité transatlantique (TAFTA ou TTIP en anglais), explique Léa

Auffret du BEUC, le Bureau européen des unions de consommateurs. «*Il est d'abord question de coopération, de discussion, entre l'UE et les Etats-Unis au niveau gouvernemental et au niveau des régulateurs. Il s'agit de la santé, du climat, du numérique et de la concurrence*», précise-t-elle.

L'ordre du jour est vaste. Il comprend l'intelligence artificielle, les technologies vertes, la gouvernance des données ou encore les semi-conducteurs. Mais les discussions pourraient être rattrapées par les récentes tensions entre Paris et Washington concernant la vente de sous-marins à l'Australie.

La société civile espère surtout que ce forum sera transparent. Léa Auffret s'inquiète de voir les autorités américaines et l'industrie essayer de dissuader l'UE «*de réglementer certaines choses importantes comme la réglementation des plate-*

formes technologiques ou l'intelligence artificielle».

Malgré leurs divergences, les 27 et Washington ont un objectif commun : s'assurer que la Chine, avec ses propres valeurs et ses propres standards, ne devienne pas le maître du jeu mondial en matière de technologies.

EN EUROPE CENTRALE, LA CHINE GAGNE EN INFLUENCE

Au Monténégro, le gouvernement a contracté un prêt d'un milliard de dollars auprès d'une banque chinoise pour financer en partie une autoroute, construite par un groupe chinois.

Face aux difficultés financières, le pays candidat à l'entrée dans l'Union européenne a demandé de l'aide à Bruxelles, qui a refusé.

Cette prise de position porte un «*coup majeur pour le poids stratégique de l'UE dans la région*» selon Vuk Vuksanovic chercheur au centre de politique de sécurité de Belgrade. La crédibi-

lité de Bruxelles «*va diminuer de manière significative*» poursuit-il car les capitales des Balkans «*verront que l'Union européenne est prête à les critiquer pour leur coopération avec la Chine, mais elles verront aussi que Bruxelles ne fait pas vraiment beaucoup pour repousser l'influence chinoise.*»

REGARD VERS L'EST

Certains pays d'Europe centrale se tournent donc vers l'Est, comme la Hongrie, qui souhaite non seulement établir des relations étroites avec la Chine, laquelle construit une importante ligne ferroviaire reliant Budapest et Belgrade, mais également rejoindre la Banque eurasiatique de développement fondée par la Russie et le Kazakhstan en 2006.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la diplomatie d'«*ouverture à l'Est*» du gouvernement nationaliste hongrois, afin de trouver de nouvelles sources de financements pour ses entreprises et les

aider «*à réussir encore mieux sur les marchés eurasiens*» souligne Peter Sziijarto, ministre des Affaires étrangères.

Autre preuve de l'orientation de la Hongrie vers l'Est, la Chine prévoit d'ouvrir à Budapest, d'ici quelques années, un vaste campus de l'université Fudan, basée à Shanghai, qui sera le premier de l'Union européenne.

D'après le site d'investigation hongrois Direkt36, le campus devrait être construit grâce à un prêt chinois de plus de 450 milliards de forints (1,47 milliard de dollars). La Hongrie contribuera également au projet à hauteur de 100 milliards de forints, selon le site.

La campagne de vaccination contre le Covid-19 menée par Budapest témoigne également de sa volonté de se dédouaner de certaines procédures européennes. Le pays a ainsi reçu des vaccins développés par la Russie (Sputnik V) et par le laboratoire chinois Sinopharm dès le mois de février.

Procès Bygmalion : Nicolas Sarkozy condamné à un an de prison ferme, sous bracelet électronique

ECONEWS AVEC BFMTV

Un an de prison dont six mois ferme avait été requis à l'encontre de Nicolas Sarkozy accusé de s'être comporté «*en dehors de la mêlée*». L'intéressé avait dénoncé devant le tribunal «*une farce*».

Nicolas Sarkozy n'aura assisté qu'à une seule audience entre le 20 mai et le 22 juin derniers. Un comportement qui lui avait valu les critiques du ministère public estimant qu'il prouvait la «*désinvolture*» de l'ancien chef de l'Etat vis-à-vis des faits qui lui sont reprochés. Jeudi, il n'avait d'ailleurs pas fait le déplacement pour entendre le tribunal correctionnel de Paris prononcer sa condamnation à un an de prison ferme. Sa peine sera aménagée à domicile sous bracelet électronique.

«*Nicolas Sarkozy connaissait le montant du compte de campagne. Son expérience de candidat lui avait même permis de prévenir son équipe du risque de dépassement*», a estimé le tribunal correctionnel. «*Il a poursuivi la réalisation des meetings, engagé des dépenses et volontairement omis, en qualité de candidat, d'exercer un contrôle sur les dépenses*».

Le tribunal est donc allé plus loin que les réquisitions du parquet. Le 17 juin dernier, lors d'un réquisitoire sévère, la procureure avait requis un an de prison, dont six mois ferme, et 3.750 euros d'amende à l'encontre de Nicolas Sarkozy, la peine la plus sévère pour les faits de «*financement illégal de campagne électorale*» pour lesquels il était poursuivi.

«*Nicolas Sarkozy ne regrette visiblement rien puisqu'il n'est venu qu'à une seule audience*», avait lancé Vanessa Perrée, soulignant la «*désinvolture*» du prévenu. «*A l'image de la désinvolture dans sa campagne*», avait ajouté la magistrate.

L'AFFAIRE BYGMALION, UNE «*FABLE*», SELON SARKOZY

Lors de son interrogatoire, Nicolas Sarkozy avait nié avoir eu connaissance d'un système de double facturation ayant permis de masquer l'explosion des dépenses de sa campagne présidentielle en 2012. Pour lui, l'argent dissimulé par ce système n'est pas allé pour sa campagne. «*J'étais président, chef du G20 et dans la campagne, je dirigeais la stratégie politique, avait-il martelé devant le tribunal. Alors,*

l'organisation des meetings, la sono, les éclairages, je n'avais pas que cela à faire». Il avait dénoncé une «*fable*».

«*Une fois que j'avais la mélodie de la campagne, ma priorité organisationnelle c'était de réunir ma famille politique*», avait-il scandé, presque en criant. «*Je ne peux pas décrire un système que je ne connaissais pas*».

Nicolas Sarkozy avait alors rejeté la faute sur le président de l'UMP de l'époque Jean-François Copé. «*Bygmalion? Ce sont ses copains!*», s'était exclamé l'ancien chef de l'Etat.

Lors du procès, Bastien Millot, le fondateur du groupe Bygmalion a été le seul à nier avoir eu connaissance de ce système de double facturation afin de ventiler les dépenses réelles réalisées pour la campagne présidentielle vers les comptes de l'UMP.

«*Il me dit que l'UMP demande à être désormais directement destinataire des factures. Je n'y vois pas d'inconvénient*», dira le fondateur de Bygmalion.

«*TOUT LE MONDE EST AU COURANT*»

Une version contredite par les trois autres dirigeants de la société de communica-

tion. Guy Alves, Franck Attal et Sébastien Borivent ont tous reconnu avoir eu connaissance de cette fraude. «*C'est une blague*», «*on s'est parlé 25 fois de cette affaire*», a réagi le premier dénonçant l'attitude du fondateur de Bygmalion. «*Pour moi, à ce moment-là, tout le monde est au courant, de Nicolas Sarkozy à la fille de l'accueil, a abondé Franck Attal. C'est une décision collégiale*».

«*L'information était totale, évidemment*», avait complété Sébastien Borivent, accablant Bastien Millot.

Les deux fondateurs de Bygmalion ont été reconnus coupables. Bastien Millot, président de Bygmalion, est condamné à une peine de trois ans de prison, dont 18 mois avec sursis et 100.000 euros d'amende, assortie d'une interdiction de diriger une entreprise pendant cinq ans. Guy Alves écope d'une peine de deux ans dont un an avec sursis. Leur peine de prison ferme sera aménagée en détention à domicile sous surveillance électronique. Les deux autres dirigeants de Bygmalion, Franck Attal et Sébastien Borivent, ont été condamnés, respectivement à deux ans de prison dont un avec sursis pour le premier, et deux ans de prison avec

sursis pour le second.

LA PEINE LA PLUS LOURDE POUR LE DIRECTEUR DE CAMPAGNE

Jérôme Lavrilleux, seul cadre de l'UMP à avoir reconnu la fraude, est reconnu coupable d'abus de confiance, de complicité d'escroquerie et de financement illégal de campagne électorale est condamné à trois ans de prison dont un an avec sursis. La partie ferme de sa peine sera aménagée sous bracelet électronique. Trois ans et six mois de prison, dont deux ans avec sursis, la peine la plus lourde, a été prononcée à l'encontre de Guillaume Lambert, le directeur de la campagne de Nicolas Sarkozy en 2012, reconnu coupable d'escroquerie et de complicité de financement illégal de campagne électorale.

Fabienne Liadze, la directrice des ressources de l'UMP à l'époque, a écopé de 3 ans dont 18 mois avec sursis, Pierre Godet et Marc Leblanc, les experts-comptables de 3 ans dont 18 mois avec sursis pour escroquerie, complicité de financement illégal de campagne électorale. Enfin, Eric Cesari, le directeur général des services de l'UMP a été condamné trois ans de prison dont un an avec sursis.

Linafoot D1 : le Derby Lupopo - Mazembe reporté sur décision de la mairie de Lubumbashi

Prévu jeudi, le derby lushois qui devait opposer FC Saint Eloi Lupopo au Tout Puissant Mazembe a été reporté à une date ultérieure, sur décision de la mairie de Lubumbashi.

NANA K.

Initialement prévu, le jeudi 30 septembre 2021 au stade Frédéric Kibassa Maliba, le derby lushois entre deux grands géants de la ville de Lubumbashi, à savoir le FC Saint Eloi Lupopo et le Tout Puissant Mazembe, a été reporté à une date ultérieure.

La mairie de Lubumbashi motive sa décision pour des raisons de sécurité. « Chers lushois et lushoise, nous avons été dans l'engouement de suivre le match de Lupopo et Mazembe qui devraient se jouer cet après-midi au stade de la Kenya, nous venons au près de vous vous dire que la sécurité prime plus que toute chose et nous sommes là pour sécuriser la population de Lubumbashi et leurs biens. Avec le gouverneur du Haut-Katanga, Jacques Kyabula Katwe, qui d'ailleurs été aussi four et moulin pour pouvoir accueillir ce grand match qui devrait se jouer cet après-midi, nous sommes au regret de vous annoncer du report de ce match pour raison de sécurité. Votre sécurité prime plus que toute chose. Nous voulons demander de comprendre et de pouvoir rester calme et d'attendre la prochaine date qui vous sera communiquée », a déclaré le maire de la ville, Laurianne Mwewa, dans un message vidéo.

La décision du maire de Lubumbashi a pris de court les deux clubs. Mazembe ne cache pas sa surprise. « Nous venons d'avoir les responsables de la Linafoot localement qui confirme la rencontre. Aucune correspondance de la mairie ni du gouvernorat n'a été transmise à la Linafoot. Dans l'administration du football, c'est par courrier que la Linafoot peut nous saisir afin de nous empêcher de nous rendre au stade », s'est plaint la cellule de communication de Mazembe.

Quant à Lupopo, on a enregistré aucune réaction. Ce qui est tout à fait normal, pour autant que le gouverneur Jacques Kyabula est en même temps président du comité de coordination de Lupopo. Mais, la veille du match, soit mercredi en conférence d'avant-match, Lupopo s'était dit prêt à défier Mazembe. Le coach du FC Saint Eloi Lupopo, Christian Braconi, accompagné du capitaine de l'équipe, Youssouf Mulumbu,



ont donné toutes les garanties possibles sur la bonne forme de leur équipe. « On est concentré sur cet événement, on est concentré sur le jeu sur le terrain. On prépare bien les joueurs pour affronter ce derby qui est très important pour l'ensemble de la population », a déclaré Christian Braconi. Sans pour autant minimiser son adversaire du jour : « On sait ce qu'on a af-

faire, on veut gagner parce que c'est important pour les supporters et le président ».

faire, on veut gagner parce que c'est important pour les supporters et le président ».

AS V. CLUB VS RENAISSANCE ÉGALEMENT REPORTÉ

Même scénario à Kinshasa où le match qui devait opposer l'AS V. Club au FC Renaissance du Congo a également été reporté à une date ultérieure. La décision est tombée le mercredi 29 septembre 2021. Le comité de gestion de la Linafoot justifie ce report par la réponse tardive du ministre des Sports et Loisirs interdisant les matchs de grande envergure au stade des Martyrs de la Pentecôte, en pleins travaux de rénovation.

Ce qui n'a pas empêché la Jeunesse Sportive de Kinshasa (JSK) d'enregistrer sa toute première victoire de la saison, en battant mercredi au centre Kurara Mpvade Kinshasa l'AS Simba (2-1), en match comptant de la 4^{ème} journée de la 27^{ème} édition du championnat d'élite.

Avec cette victoire, JSK affiche cinq points au compteur, après deux matchs nuls contre Tshinkunku (1-1) et Don Bosco (0-0). L'AS Simba, par contre, aligne déjà deux défaites – la première était face au DCMP (0-2).

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa / Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :

kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Mondial FIFA 2022 : trois forfaits dans les rangs de la RDC face au Madagascar

ECONEWS

Les matches de la troisième et la quatrième journées de la double confrontation des éliminatoires de la Coupe du Monde de la FIFA entre la RDC et Madagascar se joueront sans trois joueurs de Léopards. Le capitaine de l'équipe Marcel Tisserand ainsi que les joueurs Chris Mavinga et Vital N'Simba sont indisponibles pour ces deux rencontres.

La liste de Léopards retenus pour cette double confrontation sera dévoilée par le sélectionneur principal Hector Cuper Raul à Kinshasa, annoncée la Fécofa (Fédération congolaise de football) sur son site Internet.

Le capitaine des Léopards de la RDC, Marcel Tisserand, a confirmé mardi, son absence pour la double confrontation RDC-Madagascar. Blessé à la 22^{ème} minute lors du match du championnat turc opposant son équipe Fenerbahçe à Sivasspor (1-1), il y a plus de deux semaines, Marcel Tisserand ne



Marcel Tisserand sera le grand absent de la double confrontation entre la RDC et le Madagascar

s'est pas encore remis de sa blessure. Il aurait à peine commencé avec quelques séances d'entraînements individuels indique le site.

Son absence pèsera certainement sur la charnière centrale du onze national, mais elle pourra être compensée par Chancel Mbemba qui a l'habitude d'évoluer à ce poste.

Les Léopards peinent à se positionner dans leur groupe J, devant le Bénin, la

Tanzanie et le Madagascar. La RDC n'a que deux points, derrière les Taïfas stars de la Tanzanie et les Écureuils du Bénin qui occupent la tête du classement avec quatre points à chacun.

Pour rappel, le 7 octobre, la RDC recevra le Madagascar, soit à Lubumbashi, soit à Kinshasa, en attendant les conclusions de la seconde inspection de la CAF, puis quatre jours plus tard, soit le lundi 11

octobre, elle sera reçue par Madagascar en match retour.

UN QUARTO ANGOLAIS POUR OFFICIER LE MATCH RDC-MADAGASCAR

La commission des arbitres de la Fédération Internationale de football association (FIFA) a désigné un quarto arbitral angolais pour officier le match entre les Léopards de la RDC et les Baréas de Madagascar comptant pour la 3^{ème} journée du groupe J des éliminatoires de la Coupe du Monde de football, Qatar 2022, zone Afrique.

Dungula Antonio Caluassi en sera l'arbitre central et sera assisté de ses compatriotes Santos Jerson Emiliano Dos (assistant 1) et Lopes Ivanildo Meirelles De O Sanch (assistant 2), Goma João Amado Muanda (arbitre protocolaire). Ils seront supervisés par Menkouande Evariste du Cameroun (inspecteur des arbitres).

Le Burundais Niyongabo Jean-Claude est commissaire au match et le Congolais Dr Bungu Kakala Jean-Pierre, médical officer Covid-19.

Désignation des animateurs de la CENI : dernier ultimatum de Mboso aux Confessions religieuses

Si l'entérinement de nouveaux animateurs de la CENI (Commission électorale nationale indépendante) traîne, la faute, selon Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, président de l'Assemblée nationale, est à la Société civile qui tarde à envoyer les noms de ses délégués, principalement les Confessions religieuses pour le poste de président de la CENI. Un ultimatum de 72 heures est accordé à la Société civile pour harmoniser leurs vues et transmettre à l'Assemblée nationale les noms de leurs délégués à la CENI. Ainsi en a décidé Christophe Mboso.

ECONEWS

L'Assemblée nationale accentue la pression sur la Société civile pour lui transmettre le plus rapidement possible les noms de ses délégués à la Commission électorale nationale indépendante.

Jeudi, du haut de la tribune de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, son président, a lancé un nouvel ultimatum à la Société civile, principalement les Confessions religieuses, à lui transmettre ses délégués désignés à la CENI. La Société civile, toutes tendances confondues, a 72 heures pour parvenir à un compromis en son sein.

« Il revient à la Société civile/Confessions religieuses qui tarde encore et retarde le processus de désigner ses dé-

légués conformément à sa charte. Nous leur avons accordé, à dater de ce jour, un délai supplémentaire ultime de 72 heures, à partir de ce vendredi 1^{er} octobre 2021, pour leur permettre de renforcer la cohésion (...) », a dit le président de l'Assemblée nationale, dans une communication jeudi à l'assemblée plénière.

Mboso s'inquiète déjà du retard accumulé dans le lancement du processus électoral. En lançant ce dernier appel, il s'inscrit dans la dynamique de l'ECC (Eglise du Christ au Congo) qui a récemment exprimé le même regret.

« C'est déjà octobre. Demain. Il est plus que temps pour que le bon sens nous ramène rapidement au processus afin de sortir de cette longue impasse par le consen-



Denis Kadima, candidat désigné à la présidence de la CENI, boudé par la CENCO et l'ECC

sus. Et ce, loin de toutes pesanteurs négatives. C'est encore possible de faire mieux ensemble », avait alerté l'ECC.

BALLET DIPLOMATIQUE DE SIX CONFESIONS FRONDEUSES

Alors que les Catholiques et les Protestants ont fait bloc face aux six Confessions religieuses (Kimbanguistes, Musulmans, Eglise de Réveil, Orthodoxes, Evangélistes et Indépendantistes) qui se sont liguées derrière Denis Kadima, leur choix à la présidence de la CENI, ces dernières ont dé-

cidé d'activer l'arme diplomatique pour valider leur choix. Elles se sont fixées pour objectif, rapporte le site d'infos, cas-info, de lever l'équivoque sur « le discrédit » jeté sur leur choix.

Après avoir échangé tour à tour avec Jean-Marc Châtaigner, chef de la Délégation de l'UE en RDC, le représentant de l'Union africaine ainsi que les ambassadeurs de la Hollande, de la Belgique et de la Grande-Bretagne, les six chefs spirituels ont échangé, le jeudi 30 septembre 2021 au siège de la CIME, avec Mike

Hammer, ambassadeur des Etats-Unis en RDC.

Dans leur communication, les chefs spirituels ont dit avoir fait part à Mike Hammer du processus de désignation des membres de la CENI tel qu'il se présente jusqu'à ce stade, balayant les soupçons de la complicité qui existerait entre le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, et Denis Kadima, leur candidat désigné à la présidence de la CENI.

La CENCO et l'ECC sont également allés à la rencontre du diplomate américain.

Quoi qu'il en soit, les six Confessions frondeuses se montrent intransigeantes sur leur choix, malgré la forte opposition de la CENCO (Conférence épiscopale nationale du Congo) et de l'ECC.

Le blocage autour de la désignation du prochain président de la CENI impacte négativement le processus électoral. A la CENI, où Corneille Nangaa attend toujours impatiemment le moment pour rendre le tablier, on continue à tirer la sonnette d'alarme sur le grand retard accumulé. Dans les couloirs, certains experts redoutent déjà de la tenue en 2023 des élections générales, dont la présidentielle.

APK : Godefroid Mpoyi enjoint le gouvernement provincial de déposer dans les meilleurs délais le projet d'édit des finances 2022

FLORENT N'LUNDA N'SILU

Le président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa (APK), Godefroid Mpoyi Kadima, a invité hier jeudi 30 septembre 2021 le gouvernement provincial de Kinshasa, à déposer, dans les meilleurs délais, au bureau de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, le projet d'édit des finances de l'exercice 2022. C'était à l'ouverture de la session ordinaire de septembre essentiellement budgétaire.

Toutefois, il a tenu à préciser, pour éviter tout malentendu, qu'avant l'examen de ce projet d'édit, le gouvernement provincial de Kinshasa fera œuvre utile de déposer simultanément le projet d'édit portant reddition des comptes de l'édit des finances de l'exercice 2021. Il s'est déclaré convaincu que le dépôt de ce dernier dans les délais prescrits permettra à l'organe délibérant d'adopter les deux initiatives avant la fin de cette session dans le respect des textes légaux et les us et coutumes parlementaires.

« Outre l'examen et adoption de l'édit des finances de l'année prochaine, l'Assemblée provinciale de Kinshasa

poursuivra l'analyse des arriérés législatifs et de nouvelles matières », a fait savoir Godefroid Mpoyi. Il s'agit, a-t-il dit, des textes déjà déclarés recevables par les plénières et transmis aux commissions permanentes de l'organe délibérant pour examen approfondi. Aussi a-t-il rappelé certaines autres initiatives législatives inscrites au calendrier sans être soumises à la plénière.

Parmi les initiatives concernées, figurent notamment la proposition d'édit portant réforme des procédures des droits, taxes et redevances du secteur de la publicité extérieure dans la ville de Kinshasa; la proposition d'édit portant réforme des procédures de perception des droits, taxes et redevances et autres droits dus à la ville de Kinshasa; la proposition d'édit portant dispositions générales applicables aux funérailles dans la ville de Kinshasa; la proposition d'édit portant protection et gestion durable des rivières dans la ville de Kinshasa; la proposition d'édit portant détermination des terres agricoles urbano-rurales dans la ville de Kinshasa et la proposition d'édit instituant la taxe écolo-

gique dans la ville de Kinshasa.

Après leur examen approfondi à la commission PAJ (politique, administrative et juridique) de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, les arriérés déjà déclarés recevables devront être soumis à la plénière, a relevé le président de l'APK, pour qui, de son point de vue, il paraît opportun de tenir compte des amendements des députés provinciaux relevés lors des débats au cours des séances publiques passées, consacrées à ces initiatives.

Ces dernières, une fois finalisées, permettront à la plénière de se prononcer conformément à l'article 117 du règlement intérieur de l'organe délibérant. Il s'agit de la proposition d'édit relative au tourisme dans la ville de Kinshasa, de la proposition d'édit portant protection des personnes nécessitées vivant avec handicap dans la ville de Kinshasa et de la proposition d'édit portant régulation de transport par taxi-moto dans la ville de Kinshasa.

LA DÉCISION DE SUSPENDRE LES PLÉNIÈRES

« Comme vous pouvez vous en rendre compte, le nombre important d'arriérés lé-

gislatifs ne veut nullement dire, en tout cas loin de là, déni des responsabilités », s'est défendu Godefroid Mpoyi qui, sans vouloir se justifier, a fait part aux députés provinciaux de ce que d'aucun ignore, toutes ces initiatives parlementaires susévoquées ont été soumises au débat, jugées recevables et transmises à la commission mixte, pour examen approfondi. « Mais si elles n'ont pas été finalisées, c'est pour la bonne et simple raison, que la pandémie liée au coronavirus s'en est mêlée », a-t-il argué.

Il s'en suit que la ville de Kinshasa étant considérée comme épice de la maladie en République Démocratique du Congo, le Président de la République, Félix Tshisekedi, a émis le vœu, du reste salubre, de respecter les mesures barrières édictées par le Comité multisectoriel de la lutte contre le Coronavirus dans tout le pays en général et à Kinshasa en particulier, a-t-il poursuivi, avant de justifier la décision du bureau de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, la conférence des présidents entendue, de suspendre les plénières ayant estimé que la santé des députés provinciaux de Kinshasa vaut plus

que tout. Ainsi, pour traduire les instructions du Président de la République, dans les faits, les dispositions ont été prises pour le fonctionnement à minima de l'institution.

Le président de l'APK a cependant relevé qu'il s'observe une tendance baissière de la pandémie à Coronavirus et, en restant prudent, tout porte à croire que le pire est derrière. « Par conséquent, nous siégerons sans attermoiement en ayant présent à l'esprit de vider les arriérés législatifs et pourquoi pas examiner les nouvelles matières », a-t-il assuré.

S'agissant de l'insécurité observée dans la ville de Kinshasa, il a appelé au rétablissement de l'autorité par une action concertée entre le gouvernement provincial et la Police en vue d'éradiquer les effets de la terreur dans les quartiers. Lesquels sont devenus le théâtre des violences innombrables perpétrés par des bandits, communément appelés « Kuluna ».

Enfin, Godefroid Mpoyi a salué, pour ce qui est de la salubrité, les efforts entrepris dans le but de rendre à la ville de Kinshasa sa splendeur, même si beaucoup reste à faire.